

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure
Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50*Pour l'Étranger le port en sus.***SOMMAIRE**

Convocations. — Hommage à Pasteur.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission exécutive. — Commission du Bulletin.**Partie non Officielle.** — Réunion plénière des Syndicats. — Pour les Verriers de Carmaux.**CONVOICATIONS**

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 15 octobre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 22 octobre et mardi 12 novembre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 5 novembre, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général de Mardi prochain 15 octobre.

HOMMAGE A PASTEUR

Les travaux de l'homme illustre, que la mort vient de coucher au fond du cercueil, pour qu'il y dorme le grand sommeil de la tombe, nous suggèrent mille réflexions quand nous mettons en parallèle les actions des hommes chargés de travailler à notre bonheur.... actions causes des misères sociales qui nous oppressent, qui nous torturent abominablement, étant qu'elles sont en contradiction complète avec la logique du droit et de la justice.

Cependant nous devions, nous en avions le droit — et nous l'avons toujours — d'attendre de nos hommes de gouvernement des actions, en complet accord avec leurs paroles pleines d'éloquence — hélas ! paroles par trop mensongères — sur les misères sociales ; il est vrai que notre pauvre espèce humaine est susceptible de manquer à la règle du devoir qui exige le respect de la parole donnée, surtout en matière d'économie politique, matière qui in-

téresse au plus haut point le bonheur du peuple — en général — mais pour des hommes qui se prétendent infailibles, la chose n'est pas pardonnable, aussi nous ne saurions leur pardonner leur manque de parole ; parole qui disait haut, et qui le dit encore : le bonheur du peuple est la loi suprême. — Quelle ironie ! — Eh ! dire que ces législateurs parlent de sentiment, de vertu, de charité — quelle hypocrisie !

Celui en l'honneur duquel cet article est fait, n'était pas un homme de gouvernement, c'était un neutre en matière politique, mais en matière d'humanité il était tout autre.

L'amour de l'humanité l'avait fait l'homme de l'Univers, aussi tout ce qui constituait l'Univers était-il le suiet de ses études profondes... l'homme particulièrement avec sa grandeur, et sa petitesse, avec sa sublimité, avec sa noblesse et son indignité... enfin avec tous les maux qui l'accablent, soit accidentellement ou par le fait voulu de ses vices.

Par le fait même de ses études profondes il se fit un idéal de bien à faire, d'existences à conserver, de souffrances à supprimer ou à amoindrir et de bien-être à donner à tous ; ses travaux sont là pour affirmer ceci.

Les citerai-je, pour l'édification de tous ? Oui, car pour un grand nombre ils pourront servir de leçons.

Ses travaux les voici :

1° La preuve de la maladie des vers à soie, et la découverte du remède à leur maladie.

2° La preuve de la non génération spontanée.

3° L'étude des vins ayant trait à la terrible maladie charbonneuse.

4° Découverte des microbes du choléra des poules, du rouget du porc, de la septicémie.

5° La découverte du remède à cette maladie.

6° La création de l'antisepsie.

7° La découverte du ferment qui transforme le sucre de lait en acide lactique, et la découverte du moyen d'éviter que le lait s'aigrisse.

8° La conservation du vin et de la bière par le chauffage. Pasteur, se mettant à l'ac-

complissement de ses travaux, au monde, à la France, n'avait rien promis, ce qui ne l'empêcha pas de travailler, avec acharnement, au bonheur des hommes... non seulement des hommes de son pays, mais de tous les hommes qui composent l'humanité... Il est vrai que Pasteur était un sage, un penseur profond, un esprit d'élite, un homme désintéressé, à l'âme grande et généreuse, dont le moi, parfois si haïssable, n'avait aucune influence pernicieuse, détestable ; seul l'amour de l'humanité souffrante avait influence sur ce qui constituait sa raison, ou mieux, son âme à jamais immortelle.

Méditez, hommes du gouvernement, sur ce que cet homme de bien a fait, et sur ce que vous faites... et par le fait de cette méditation vous direz avec nous que vos actions sont infâmes. Quel sera, ô Pasteur, le législateur, l'homme de gouvernement qui fera dans le domaine de l'économie politique ce que tu as fait dans le domaine des infiniment petits, des microbes... c'est-à-dire quel est l'homme influent qui, épris du beau et du bien — par la méthode expérimentale qui t'a si bien servi, cette méthode pouvant servir à toutes les sciences, vu que d'elle tout progrès possède existence, — affirmera, imposera, pour tous, l'Égalité de droit et de devoir, qui, malheureusement, jusqu'à ce jour, est nié par tous les hommes actuellement au pouvoir ? A cette question illustre, Pasteur, tu me répondras que l'homme de gouvernement qui affirmera ce droit, et l'imposera, sera celui qui verra dans tous les hommes les enfants d'un même père, et aura, par cela même, assez de bonne intelligence pour les traiter comme tels.

G. POTEL,

Secrétaire du Syndicat des ouvriers Coiffeurs.

COMITÉ GÉNÉRAL*Séance du 17 septembre*

Président : Dudot, des tapissiers.

Assesseurs : Juguet et Guinet, des tabacs.

Présents : Uliac, Mariot, Nias père. Jarnet, Charrier, Lemoigne, Béty, Charpentier, Pouzelgues, Prunier, Nias fils, Potel, Lesimple, Ribrac, Lucas, Deschamps,

Rousseau, Isambart, Hougmard, Lajarige, Lelion, Petit, Sevestre, Tulève, Enters, Merveilleux, Cadoret, Letessier, Rambeaud, Gerbaud, Rousselot, Lepalmec, Vallée, Portais, Dudot, Riou, Juguet, Guinet, Léglise.

Excusés : Desourme, Lepage, Lerudier, Noblet, Lefoulère.

Le secrétaire général lit la correspondance :

Lettre du citoyen Colombe, donnant sa démission du Comité Général comme ne faisant plus parti de son Syndicat, mais annonçant son adhésion à celui des ouvriers en voitures.

Lettre de la Fédération des Bourses.

Lettre de la Bourse du Travail de Saint-Etienne disant que c'est par erreur que l'on a vendu ses Bulletins cinq centimes au lieu de dix. Mariot dit que les Bulletins étant marqués cinq centimes, la faute en est à la Bourse de Saint-Etienne, qui devient seule responsable de l'erreur. Après quelques explications entre les camarades Pouzelgues, Letessier et Vallée, il est décidé d'envoyer à la Bourse de Saint-Etienne une lettre dans le sens indiqué par Mariot.

Lettre de la Bourse de Nimes.

Lettre de la Fédération des Bourses; renvoyée à la commission de statistique.

Lettre du Syndicat des frappeurs, rendant compte d'un ordre du jour de blâme voté par lui, pour le secrétaire général de la Bourse sur l'incident Lajarige-Tulève.

Le citoyen Lajarige demande la parole, d'abord pour deux rectifications au dernier procès-verbal de la Commission exécutive : la première concernant la responsabilité du procès-verbal qui est signé Léglise alors que ledit camarade était absent ; la seconde est une erreur qu'il croit d'après lui voulue et qui donne la lettre des frappeurs comme si elle émanait de lui Lajarige ; quant à la discussion qui eut lieu au sein de la commission exécutive, celle-ci ne s'est prononcée ni pour Tulève ni contre, attendant les décisions du Comité général ; il demande donc la rectification de ces erreurs pour lui volontaires.

Quant à l'incident, il demande au Comité général de le laisser lui en donner connaissance.

Ayant besoin, dit-il, pour une fête donnée au bénéfice de Carmaux, des adresses des délégués au Comité général, je demandai au concierge, le secrétaire étant absent, le livre des adresses, j'en pris la copie ; arrive le secrétaire général qui me défendit de les emporter sans autorisation de la Commission de contrôle qui ne se réunissait que trois ou quatre jours après ; le même fait se reproduisit pour les procès-verbaux de la Commission exécutive que je demandai à consulter ; devant ce parti pris, aucun règlement ne défendant au secrétaire la communication de ces diverses pièces, j'en référerai à mon syndicat qui me donna raison et qui, à l'unanimité, vota l'ordre du jour de protestation.

Le citoyen Tulève dit qu'il a cru faire son devoir en refusant ces communications, n'étant pas autorisé à le faire, et demande au Comité général de trancher la question. Pour lui, il croit que l'on ne doit pas les communiquer, n'importe quelle personne

pouvant en faire la demande, il se trouverait des gens qui ne le ferait que pour nous nuire.

Letessier trouve très drôle que l'on ait refusé à Lajarige ces communications, pendant qu'il y a des précédents et pour des citoyens qui n'étaient même pas syndiqués.

Tulève soutient qu'il n'y en a jamais eu. Lajarige accuse Tulève de mauvaise foi et dit que Colombe lui-même lui a dit que cela s'était fait.

Colombe, invité à s'expliquer, dit qu'il a donné les adresses des secrétaires, mais qu'il n'est sorti aucun livre de la Bourse.

Lajarige répond qu'il n'a pas emporté de livres, et que les adresses ont été prises dans la Bourse même.

Portais dit que le citoyen Tulève ayant laissé à entendre que la commission de contrôle lui avait donné raison, il tient à rétablir les faits.

Dans notre dernière réunion de contrôle, le citoyen Tulève nous annonça une communication importante, affaire d'administration et il nous expliqua l'incident, nous lui fîmes remarquer que le citoyen Lajarige était membre de la commission exécutive et que cette demande d'adresses avait un but de solidarité ouvrière et syndicale.

Nous ne pouvions donc lui donner tort, mais, le règlement étant muet sur cette question de communication de pièces, nous laissons au Comité général le soin de terminer l'incident.

Vallée ne voit là qu'une question personnelle, grossie outre mesure par le secrétaire général.

Ribrac dit que depuis l'ouverture de la Bourse, ces pièces ont toujours été communiquées aux membres du Comité général.

Portais dépose l'ordre du jour suivant, qui est adopté, le citoyen Lajarige retirant le sien et se ralliant à celui de Portais :

« Le Comité général décide que l'adresse de ses délégués pourra être communiqué à tous les membres du comité, ainsi qu'aux secrétaires des chambres syndicales ; tous les procès-verbaux pourront également être communiqués à tous les membres dudit comité qui en feront la demande. »

Letessier demande la parole et, au nom de la commission de contrôle, proteste contre les sommes dépensées pour les réceptions des citoyens Larcher et Pommier, il lit le passage du dernier rapport de la commission relatif à un incident du même genre et qui déclarait qu'aucun militant ne serait reçu aux frais de la Bourse que s'il était appelé par elle ; ce rapport fut voté à l'unanimité, il n'y a pas deux mois, et les mêmes errements se reproduisent, il faut absolument démontrer à qui incombent les responsabilités.

Tulève et Rambaud disent que la commission exécutive a approuvé par un vote ces réceptions.

Portais explique ainsi l'incident. Le camarade Letessier, dit-il, vous a lu le passage du rapport relatant un fait du même genre que celui qui vient de se produire ; le secrétaire général connaissait parfaitement ce rapport et, se rappelant le vote du Comité général il se crut plus

adroit que son prédécesseur en se mettant à couvert par la commission exécutive ; eh bien la conduite du secrétaire général est absolument déloyale, car il savait mettre la commission exécutive dans une fausse route ; assistant à cette réunion comme service de contrôle, je pus me rendre compte que la commission fut absolument dupe du secrétaire.

Né se rappelant pas le vote émis par l'assemblée générale et croyant que cette réception se bornerait à un verre pris tous ensemble, elle vota de bonne foi la réception. La commission de contrôle n'incrimine donc pas la commission exécutive, mais le secrétaire général qui l'a jouée et qui savait qu'il allait contre un vote précédemment émis.

Nias dit qu'en effet la commission exécutive ne s'est pas rappelée de ce vote et en votant la réception elle ne croyait pas que cela se monterait à 20 francs, rien que pour le citoyen Larcher.

Tulève dit que cela ne se monte qu'à 15 francs.

Portais fait remarquer que cette somme a diminué, car le secrétaire, devant la commission de contrôle, avait bien parlé de 20 fr. : il prend acte de cette diminution, car on aura trouvé la somme à faire avaler à la Bourse un peu trop forte.

Mariot dit que la Bourse ne doit pas rentrer dans ces dépenses et si cela continuait ainsi son syndicat ne continuerait pas à verser pour des gens qui se servent ainsi de l'argent des syndiqués.

Tulève dit que puisqu'il en est ainsi, il paiera la dépense de réception de Larcher, mais qu'il ne recevra aucun militant, quel qu'il soit. Nous n'avons jamais parlé, dit-il, des sommes que nous avons prises dans notre poche pour recevoir ces camarades. Il demande l'ordre du jour pur et simple.

Rambaud se déclare auteur de la proposition de réception du citoyen Pommier et comme Tulève il paiera cette dépense.

Portais, au nom de la commission de contrôle, déclare maintenir l'ordre du jour suivant, qui est voté à l'unanimité moins une voix.

« Tout militant, quel qu'il soit, n'étant pas appelé par la Bourse, ne sera reçu en son nom qu'après avis du Comité général ; regrette que la commission exécutive ait approuvé le secrétaire dans sa demande de fonds pour les réceptions des citoyens Larcher et Pommier, non venus pour la Bourse, blâme le secrétaire général Tulève d'avoir proposé ces réceptions, connaissant les votes précédemment émis et décide que ces dépenses incombent aux auteurs de ces propositions de réception.

» Le Comité général décide également qu'aucun fonds ne devra sortir de la caisse du trésorier, sauf le paiement des fonctionnaires sans l'avis de la commission des finances et de la commission de contrôle qui deviendront responsables devant le Comité général. »

Mariot demande que le trésorier soit mis à la disposition des trésoriers des syndicats deux jours par semaine.

Rambaud, trésorier, dit qu'il vient tous les mardis et quelquefois le dimanche, mais qu'il ne peut pas venir plus souvent.

Mariot soutient sa proposition ; après discussion, le comité général décide que le trésorier devra venir à la Bourse les mardi et vendredi, de 8 heures à 9 heures, et en décide l'affichage dans le secrétariat.

L'ordre du jour appelle la question du Congrès de Limoges. Letessier déclare se retirer à la dernière réunion ; l'on a empêché les adversaires du Congrès de parler. Tulève dit que la réunion sur la question de Limoges est pour les dix-huit syndicats adhérents.

Portais dit qu'il croit la réunion de ce soir faite pour le comité général et non une réunion de syndicats adhérents à Limoges. Il déclare que la façon que l'on a employée pour recruter des adhérents et refuser la parole aux adversaires, alors que l'appel avait été adressé à tout le monde est absolument jésuitique et correspond étrangement avec l'arrivée à la Bourse du citoyen Briand, qui est venu certainement avec intention à cette réunion.

Tulève dit que Briand a été rencontré par hasard dans la rue et que Portais cite des faits qu'il serait difficile de prouver. Portais, dit-il, arrive de Troyes pour apporter des paroles de discorde et qu'il continue l'œuvre de la Fédération nationale.

Vallée dit que Tulève est bien mal placé pour critiquer la Fédération nationale, lui qui a déclaré à plusieurs reprises la conduite du citoyen Lepalmec, soutenant la Fédération, absolument logique.

Des interpellations assez vives se produisent.

La séance est levée sans qu'aucune décision concernant le Congrès de Limoges ne soit prise.

Le secrétaire adjoint :
PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 10 septembre 1895

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Gerbaud.

Présents : Huchet, Isembart, Pouzelgues, Denis, Juguet, Petit-François, Cadoret, Lemoigne, Gerbaud, Charpentier, Charrier, Dechamps, Léglise.

Absents : Lefoulère, Ledœuf.

Excusés : Guérin, Maillet, Carric, Lajarrige, Nias, Noblet, Potel.

Lecture de la correspondance.

Lettre du syndicat des scieurs mécaniques.

Lettre de la Fédération des Bourses de France et des Colonies (2^e circulaire), demandant que le grand Congrès de l'an prochain se tienne dans une seule ville (Tours).

Lettre de la Fédération des Bourses de France et des Colonies (6^e circulaire).

La commission accepte à l'unanimité de faire venir 60 Bulletins. — Renvoyé au comité général.

Lettre de la Fédération nationale des Bourses du Travail de France et des Colonies (7^e circulaire).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire : LÉGLISE.

Séance du 24 septembre 1895

Présents : Petit-François, Cadoret, Carric, Lajarrige, Lemoigne, Nias, Potel, Gerbaud, Denis.

Absents : Guérin, Huchet, Isembart, Juguet, Léglise, Charrier, Deschamps, Noblet, Pouzelgues, Charpentier.

Excusés : Maillet, Lefoulère, Ledœuf.

La Commission ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, se voit obligée de ne pas siéger.

Le secrétaire général donne à titre officieux lecture d'une lettre des ouvriers charpentiers de Rennes annonçant qu'ils sont toujours en grève et adressent un appel pressant à la solidarité pour les aider à soutenir la lutte et obtenir la victoire.

Le secrétaire de séance : Léon DENIS.

Séance du 8 octobre

1. Lettre de démission du citoyen Pouzelgues.

2. Lettre du citoyen Chotard, des forgerons, remerciant l'administration de la Bourse pour ce qu'elle a fait pour son syndicat et donne connaissance de son retrait de la Bourse.

3. Ordre est donné au citoyen secrétaire général de demander par lettre au citoyen Pouzelgues le motif de sa démission.

4. Lettre du citoyen Damez, président du comité d'organisation de l'exposition de Rouen, donnant à connaître des propositions diverses intéressant l'ensemble des syndicats.

5. Lettre du citoyen Argyriadès demandant à l'administration de la Bourse de bien vouloir propager son almanach social.

Lecture d'une lettre du secrétaire général au citoyen Pâris lui rappelant les avances faites par le citoyen Colombe à seule fin de lui rendre service.

Le secrétaire de séance, PÔTEL

COMMISSION DU BULLETIN

Séance du 30 septembre 1895

Présents : Tulève, Portais.

Excusé : Potel.

Absent : Guérin.

Lecture d'une circulaire sur la gestion de l'octroi, l'impression en est adoptée, tout en dégageant complètement la rédaction et n'insérant cette note qu'à titre de document.

Séance du 7 octobre 1895

Présents : Tulève, Potel, Portais.

Lecture des procès-verbaux.

Circulaires et appels : l'insertion en est adoptée.

Le Secrétaire, PORTAIS.

AVIS

Tous les camarades ainsi que les organisations ouvrières, dépositaires des brochures du Congrès de Nantes 1894, sont priés d'envoyer le montant des sommes reçues ainsi que le compte détaillé au citoyen Chevé, trésorier de la Commission à la Bourse du Travail.

La Commission devant se réunir sous peu pour la liquidation définitive des comptes du Congrès.

Réunion plénière des Syndicats Ouvriers Nantais

*A la Bourse du Travail, le Jeudi
12 Septembre 1895.*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir.

Le citoyen Tulève invite l'assemblée à nommer son bureau. Sont élus :

Président : Riou, des tisseurs en métaux et grillageurs.

Assesseurs : Nias père et Templé.

Secrétaire : Lesimple.

Le citoyen Tulève a la parole ; il rappelle que la réunion de ce soir avait été décidée à la réunion du 11 août dernier, pour qu'il soit procédé à la nomination de deux délégués pour représenter les syndicats nantais au septième congrès national corporatif qui tiendra ses assises le 23 septembre à Limoges.

Il engage les camarades à bien étudier l'ordre du jour du Congrès pour permettre aux délégués que nous allons nommer d'avoir un mandat bien défini, car il y va de l'intérêt général de la classe des travailleurs.

Le citoyen Tulève termine en annonçant la présence du citoyen Briant, membre du Syndicat des employés des journaux, et demande qu'il soit entendu comme compatriote et surtout comme un bon militant.

La parole est au citoyen Templé pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 11 août, ainsi que du rapport de la délégation qui avait été chargée de demander à la municipalité l'argent nécessaire à l'envoi des délégués au Congrès.

Le citoyen Huchet demande combien il y a d'argent en caisse, plusieurs Syndicats ayant déjà versé.

Le trésorier répond qu'il a reçu 21 fr. 50.

Le citoyen Tulève fait ressortir que cette somme est d'autant minime que les syndiqués présents à la réunion du 11 août s'étaient engagés à verser selon leurs moyens ; il rappelle qu'à cette réunion des délégués ont dit que ce serait une bassesse d'aller trouver la municipalité, car nous n'obtiendrons rien d'elle. Nous y sommes allés, nous n'avons rien eu ; mais notre devoir était de demander même un refus et c'est ce que nous avons eu.

La Bourse compte 60 Syndicats. 20 fr. seulement sont entrés dans la caisse ; c'est peu, cependant il faut que nous soyons représentés au Congrès.

Pendant un an, le Conseil National ouvrier a eu son siège à Nantes ; sa tâche a été toute d'organisation. A Limoges, l'œuvre doit être continuée ; il faut, par conséquent, que nous y soyons représentés, il ne faut pas que nos ennemis disent : Tiens ! c'est à Nantes que l'on a organisé ce fameux Conseil National, et ils ne trouvent pas le moyen d'envoyer un délégué !

Nous serions certainement la risée de tous les congressistes ; ne pas trouver une somme aussi peu importante, ça n'est pas possible. Il y a ici plus de 200 militants, que l'on mette chacun 1 franc et la somme sera couverte immédiatement. Il n'y a pas un seul Syndicat qui n'ait 5 fr. de disponible dans sa caisse. Si, par exemple, une

grève éclatait dans une corporation quelconque, croyez vous que quelques milliers de francs que posséderait cette corporation pourraient suffire à soutenir la lutte ? Ses fonds seraient vite épuisés et, si par derrière, il n'y avait pas la solidarité qui nous unit tous, les grévistes subiraient un échec certain.

Nous devons donc nous solidariser pour l'envoi d'un délégué, comme si nous avions à soutenir une grève.

Mais j'espère, et j'en ai la conviction, que dans tous les syndicats on trouvera l'argent nécessaire. Du reste, chaque bureau de syndicat a à sa disposition une somme pour faire face aux cas urgents ; ils n'ont qu'à faire le nécessaire, et ils ne seront certainement pas blâmés. J'invite donc les camarades à faire tout leur possible pour que les fonds soient versés le 21 au plus tard.

Le citoyen Geugeon dit que son syndicat a voté 5 francs et qu'il les tient à la disposition du trésorier.

Le citoyen Denis approuve et dit qu'il est du devoir de parfaire les 200 francs demandés.

Le citoyen Letessier demande un vote par appel nominal pour savoir à quoi s'en tenir et connaître les syndicats qui sont adhérents au Congrès. La proposition, mise aux voix, est adoptée.

Il est procédé au vote :

Pour l'adhésion au Congrès, 18 ;

Contre, 2 ;

Abstentions, 2.

Un grand nombre de syndicats ne sont pas représentés.

Le citoyen Blanchard a la parole sur l'ordre du jour. Il estime que la réunion de ce soir est exclusivement pour parfaire la somme pour l'envoi d'un délégué. Nous n'avons pas besoin de discuter un mandat, si nous n'avons pas les subsides nécessaires pour celui qui devra nous représenter. De plus, je ne crois pas reconnaître le droit aux non adhérents de discuter un mandat qui n'est pas le leur.

Le citoyen Mariot. — Nous ne voterons aucune somme pour un camarade qui va tout simplement se promener à nos dépens. Avec cet argent, nous soutiendrons nos frères de Carmaux.

Une discussion assez tumultueuse a lieu entre les adhérents et non adhérents au Congrès.

Les syndicats non adhérents se retiennent bruyamment.

Le président donne la parole au citoyen Briand.

Le citoyen Briand remercie les camarades de leur amabilité. On dit que les Congrès sont inutiles, mauvais même, et que c'est pour envoyer un délégué se promener à Limoges que l'on demande aux caisses syndicales quelques francs, qu'il y en a d'autres qui souffrent. Quand un syndicat trouve une obole pour un Congrès, il trouve encore bien l'argent pour ceux qui souffrent. Ceux qui ont des propos semblables viennent parmi vous plutôt savoir ce qui se passe plutôt que pour vous aider.

Dans les Congrès ouvriers, on discute, on prend des résolutions, on demande la suppression du salariat et du patronat,

mais on exagère beaucoup, les travailleurs font trop de Congrès, on abuse du mot et des institutions ; il ne devrait y avoir qu'un seul Congrès unique, comme cela s'est fait l'année dernière ici, à Nantes. Et la preuve que les Congrès sont utiles, c'est au Congrès de Lyon que nous devons la loi de 1894 sur les syndicats professionnels. Vient ensuite la question des trois-huit ; ce fut, de la part des capitalistes, un immense éclat de rire et de gorges chaudes ; mais, d'après l'extension qu'a prise la question, ils ont fini par en accepter la discussion, reconnaissant que nous avons le droit de la famille, le droit de lire, de dormir, mais ne peuvent nous donner satisfaction, car nous avons la concurrence étrangère à soutenir, et un jour viendra où tous ces capitalistes n'auront plus de frontière pour nos adversaires le capital seul est internationaliste.

Le syndicat n'est plus dans les questions économiques ou politiques qu'un seul homme s'il n'est pas groupé.

Parlant de Ressayguier, le montre représentant le patronat tout entier, tous les patrons de France sont à sa disposition, le gouvernement est d'accord avec eux, car il met à leur disposition troupes et gendarmes ; de là, est sorti l'idée de lutter contre le patronat tout entier, et c'est dans ce but que la grève générale a été votée dans les congrès de Marseille et de Nantes. Aussi, tous les travailleurs s'associent pour la lutte.

C'est la Révolution des choses qui se fait ! Ceux qui nous dirigent voient bien que les syndicats seront les maîtres et ils se sont dit : Eh bien ! nous allons leur donner un palais et nous le subventionnerons, les militants qui sont à la tête, nous les paierons ; de cette manière nous allons les attacher avec des saucisses, ils ne nous mordront plus. Mais ils ont mordu tout de même. Alors, ils ont tout supprimé. Nos adversaires sont plus tenaces que nous, car ils ont la solidarité pour eux. S'ils ne craignaient le mouvement de la grève générale, croyez-vous que les Chambres n'auraient pas voté cette loi sur les chemins de fer, les allumettes, les manufactures de tabac, etc. Si le gouvernement a reculé, c'est devant le vote émis par les congrès ouvriers pour le principe de la grève générale. Ils ont eu peur de perdre leurs places et c'est pour cela que la loi Cordelet-Merlin-Trarieux n'a pas été votée.

C'est un mouvement révolutionnaire qui a fait naître les congrès : on se rencontre, on se connaît, on discute, et ce lien de solidarité vient des congrès.

Nantes avait pour mission d'organiser le Congrès l'an dernier, une entente entre les diverses organisations ouvrières avait été décidée, elle n'a pas eu lieu. A Limoges on doit décider de cette entente, car le jour où il n'existera plus qu'un seul Congrès de tous les travailleurs, où il y aura 1,500 ou 2,000 délégués, croyez-vous que le gouvernement ne prendra pas cela au sérieux. Faites ce que font vos ennemis communs. Groupez-vous dans vos syndicats et ensuite en fédération. Le jour où ils vous attaqueront vous leur rendrez coup pour coup et ce jour-là vous serez les maîtres.

Le vote par appel nominal des corpo-

rations et au bulletin secret est demandé pour la nomination du délégué au Congrès

Résultat. — Votants: 21

Colombe.....	17 voix (élu)
Potel.....	2 —
Templé.....	1 —
Lajarrige.....	1 —

Le camarade Colombe demande qu'une commission soit nommée pour lui donner un mandat défini, car il ne veut pas avoir à son retour aucun reproche.

Sont nommés membres de la commission :

Templé, Riou, Richard, Lajarrige, Lesimple, Guérin, et Bety.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire,

LESIMPLE.

POUR LES VERRIERS DE CARMAUX

Sommes centralisées à la Bourse du Travail et envoyées directement au Comité de résistance.

Tailleurs d'habits.....	Fr. 40 »
Ateliers de l'ameublement, maison Le-glas-Maurice.....	9 50
Un groupe anonyme G. 1er versement.	2 25
Manœuvres du bâtiment, 1er versement	4 »
Syndicat de vanniers.....	6 25
Un vieux marin.....	» 50
Liste de la buvette de la Bourse du travail.....	5 80
Un groupe d'ouvriers du port.....	4 30
Les ouvriers de l'atelier Ménéreau, Chantenay.....	2 »
Manœuvres du bâtiment, 2e versement	2 »
Syndicat des tanneurs et corroyeurs, 1er versement.....	5 75
Syndicat des manœuvres métallurgistes	5 »
Collecte des manœuvres métallurgistes	8 30
Un groupe anonyme G. 2e versement..	2 05
Syndicat des outilleurs en bois.....	3 »
Syndicat des broisseurs.....	5 »
Syndicat des tanneurs et corroyeurs, 2e versement.....	21 50
Syndicat des ouvriers en voitures.....	2 «
Syndicat des tanneurs et corroyeurs, 3e versement.....	41 »
Collecte faite au Syndicat des ouvriers du port.....	1 05
Syndicat des tanneurs et corroyeurs, 4e versement.....	9 75
Collecte faite à la création d'un syndicat, 1re équipe.....	1 05
Collecte faite à la création d'un syndicat, 2e équipe.....	1 35
Manœuvres du bâtiment, 3e versement	2 »
Syndicat des tanneurs et corroyeurs, 5e versement.....	5 25
Total.....	130 65

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : D. COLOMBE